

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-002CA DU 11 FEVRIER 2020

## COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le rapport présenté ce jour

*Considérant la parfaite concordance entre le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2019*

**Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le Compte de gestion 2019, joint en annexe à la présente délibération.**

Fait à Rennes, le 11 février 2020

**Le Président du Conseil d'administration**

Jean-Luc CHENUT

**COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :**

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 février 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 28 janvier 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 3
  - M. LOISEAU à M. ROUDAUT
  - Mme COURTIGNE à Mme MESTRIES
  - M. BONGART à M. PICHOT
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 7

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Muriel CONDOLF-FEREC, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Patrick LAHAYE, Adjoint au Maire de LA BOUEXIERE
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Jean ROUDAUT, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de VEZIN LE COQUET (suppléant de Hubert CHARDONNET)

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	16	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-003CA DU 11 FEVRIER 2020

## PARTICIPATION PREVISIONNELLE DU DEPARTEMENT AU TITRE DE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport présenté ce jour

**Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **EVALUE la contribution financière prévisionnelle du Département au budget du SDIS 35 au titre de 2020 à hauteur de 31 240 000 € en fonctionnement et à 300 000 € en subvention d'investissement, étant précisé que la participation définitive sera arrêtée par délibération du Conseil départemental.**

Fait à Rennes, le 11 février 2020

**Le Président du Conseil d'administration**

Jean-Luc CHENUT

**COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :**

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 février 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 28 janvier 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 3
  - M. LOISEAU à M. ROUDAUT
  - Mme COURTIGNE à Mme MESTRIES
  - M. BONGART à M. PICHOT
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 7

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Muriel CONDOLF-FEREC, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Patrick LAHAYE, Adjoint au Maire de LA BOUEXIERE
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Jean ROUDAUT, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de VEZIN LE COQUET (suppléant de Hubert CHARDONNET)

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	16	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# RAPPORT AUX INSTANCES

## PARTICIPATION PREVISIONNELLE DU DEPARTEMENT AU TITRE DE 2020

**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

**REFERENCES : DAF/CB**

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau ordinaire	Pour avis	09/01/2020
Conseil d'administration	Pour délibération	11/02/2020

Il est proposé de fixer la participation prévisionnelle du Département au budget du SDIS à 31 540 000 € pour 2020 contre 30 940 000 € versés au titre de 2019 (dont 300 000 € en subvention d'investissement), soit une évolution prévisionnelle de 1,9%.

Il est précisé que cette participation serait versée pour l'essentiel en section de fonctionnement, à hauteur de 31 240 000 €, et complétée par une subvention d'investissement de 300 000 €, afin de contribuer aux acquisitions de matériels roulants par le SDIS.

Elle pourra être revue en fin d'exercice, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, en fonction du niveau d'exécution du budget 2020.

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**Le Président du Conseil d'administration**  
Jean-Luc CHENUT

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-004CA DU 11 FEVRIER 2020

## AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le rapport présenté ce jour

*Considérant la durée d'amortissement moyenne des matériels roulants subventionnés*

**Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE à 15 ans la durée forfaitaire de reprise des subventions d'investissement versées par le Département au titre des matériels roulants.**

Fait à Rennes, le 11 février 2020

**Le Président du Conseil d'administration**

Jean-Luc CHENUT

**COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :**

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 février 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 28 janvier 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 3
  - M. LOISEAU à M. ROUDAUT
  - Mme COURTIGNE à Mme MESTRIES
  - M. BONGART à M. PICHOT
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 7

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Muriel CONDOLF-FEREC, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Patrick LAHAYE, Adjoint au Maire de LA BOUEXIERE
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Jean ROUDAUT, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de VEZIN LE COQUET (suppléant de Hubert CHARDONNET)

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	16	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# RAPPORT AUX INSTANCES

## AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT

**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

**REFERENCES : PFCP/FD**

<b>RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES</b>	<b>MOTIF</b>	<b>DATE</b>
Conseil d'Administration	Pour délibération	11/02/2019

Conformément à l'instruction budgétaire M61 applicable aux SDIS, les subventions d'équipement reçues pour financer un bien ou une catégorie de biens amortissables doivent faire l'objet, chaque année, d'une reprise au compte de résultat pour atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ce bien ou de cette catégorie de biens. Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapporté à la durée d'amortissement du bien ou de la catégorie de biens subventionné(s).

La M61 prévoit par exception, la possibilité de fixer une durée forfaitaire de reprise des subventions lorsque celles-ci portent sur des biens dont la durée d'amortissement n'est pas homogène (ex. Fond d'aide à l'investissement des SDIS).

Il vous est proposé de reprendre ce principe de comptabilisation pour la subvention versée par le Département, en section d'investissement, pour contribuer aux acquisitions des matériels roulants et de fixer à 15 ans la durée forfaitaire pour la reprise de cette subvention.

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**Le Président du Conseil d'administration**

Jean-Luc CHENUT

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-005CA DU 11 FEVRIER 2020

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le rapport présenté ce jour

**Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **OCTROIE au titre de l'année 2020 les subventions ci-après :**

	<b>B.P. 2020</b>
UDSP - Délibération du 13/01/2005	28 100 €
UDSP – Section JSP	9 300 €
COS - Délibération du 23/02/2006	309 000 €
Amicale du Moulin de Joué - Délibération du 04/03/1999	1 600 €
Organisations syndicales (Délibération du 02/05/2001 – répartition au prorata des voix)	7 700 €
Œuvre des Pupilles des Orphelins de Sapeurs-Pompiers	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>358 200 €</b>

Fait à Rennes, le 11 février 2020

**Le Président du Conseil d'administration**

Jean-Luc CHENUT

**COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :**

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 février 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 28 janvier 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 3
  - M. LOISEAU à M. ROUDAUT
  - Mme COURTIGNE à Mme MESTRIES
  - M. BONGART à M. PICHOT
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 7

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Muriel CONDOLF-FEREC, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Patrick LAHAYE, Adjoint au Maire de LA BOUEXIERE
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Jean ROUDAUT, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de VEZIN LE COQUET (suppléant de Hubert CHARDONNET)

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	16	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# RAPPORT AUX INSTANCES

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

<b>DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE</b>	<b>REFERENCE DAF/FD</b>
---	-------------------------

<b>RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES</b>	<b>MOTIF</b>	<b>DATE</b>
Bureau ordinaire	Pour avis	09/01/2020
Conseil d'administration	Pour délibération	11/02/2020

Chaque année, le SDIS verse des subventions à des associations partenaires : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, Comité des Œuvres Sociales, Amicale du Moulin de Joué, Œuvre des Pupilles qu'il vous est proposé de reconduire selon les modalités précédemment arrêtées.

### 1. Subvention au comité des œuvres sociales

Depuis la départementalisation, le Comité des Œuvres Sociales du SDIS est l'association qui perçoit chaque année la subvention la plus élevée de la part du SDIS. Cette association a en charge d'assurer la plus grande part de l'action sociale au bénéfice des agents permanents, en partie directement et en partie via l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Par délibération en date du 17 octobre 2013, la convention qui lie le SDIS et le COS a été réactualisée et complétée afin de préciser davantage les obligations des deux parties et d'apporter des garanties sur la bonne gestion des fonds alloués à l'association. A ce titre, un comité de suivi est chargé principalement du suivi de l'application de la convention.

La subvention principale attribuée au COS est calculée sur la base de 0,94% de la masse salariale de l'année précédente. A cette part, vient s'ajouter :

- une majoration des retraités des années N-1 et N-2 ;
- le remboursement des frais de déplacement réellement engagés par les élus du COS ;
- le remboursement des adhésions au CNAS pour les agents arrivés en cours d'année N-1.

Pour 2020, la subvention devrait s'élever à 309 000 €.

### 2. Subventions aux autres associations partenaires

#### ★ Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Ile-et-Vilaine :

La délibération du 13 janvier 2005 prévoit l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement pour un total de 28 400 €, destinée à financer :

- la prime d'assurance souscrite au bénéfice de l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et destinée à indemniser les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels victimes d'accident hors service commandé ou en service commandé (en complément de l'indemnisation versée par le SDIS), soit 18 060 €
- le paiement de l'allocation de vétérance aux anciens sapeurs-pompiers volontaires ayant appartenu à des centres d'intervention qui ont été dissous (1 143 €)
- une partie des frais de fonctionnement de l'association sur la base de 3,5 € par adhérent actif (SPP, SPV et PATS) (2 542 adhérents, soit 8 897 €)

Depuis 2004, cette subvention de base est complétée pour soutenir le fonctionnement des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers (9 300 € depuis 2007). Il est proposé de maintenir cette partie de la subvention à 9 300 € dans

la mesure où depuis 2010, le SDIS prend à son compte l'habillement des JSP.

★ **Amicale du Moulin de Joué**

Par délibération du 4 mars 1999, la subvention versée à l'Amicale du Moulin de Joué a été fixée à 10,52 € par adhérent. Cette amicale vise à entretenir des liens de convivialité entre ses adhérents sur le site de la Direction. Le montant prévisionnel pour 2020 est de 1 600 €.

★ **Œuvre des Pupilles**

Chaque année, le SDIS est sollicité pour l'octroi d'une subvention à l'Œuvre des Pupilles, dont l'objet est de venir en aide aux Orphelins de Sapeurs-Pompiers dont le père (ou la mère) est décédé(e) en Service Commandé ou Hors Service et aux familles de Sapeurs-Pompiers dans le besoin.

Pour 2020, il vous est proposé de reconduire l'octroi d'une subvention de 2 500 €.

★ **Organisations syndicales**

Outre les subventions aux associations précitées, depuis 2000, le SDIS octroie à chaque organisation syndicale représentée au Comité Technique une subvention de fonctionnement pour un montant de 7 700 € réparti au prorata des voix obtenues par chaque organisation syndicale au Comité Technique.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des subventions soumises à votre approbation et inscrites au Budget Primitif 2020.

	<b>Réalisé 2019</b>	<b>B.P. 2020</b>
UDSP - Délibération du 13/01/2005	28 400 €	28 100 €
UDSP – Section JSP	9 300 €	9 300 €
COS - Délibération du 23/02/2006	305 879 €	309 000 €
Amicale du Moulin de Joué - Délibération du 04/03/1999	1 368 €	1 600 €
Organisations syndicales (Délibération du 02/05/2001 – répartition au prorata des voix)	7 622 €	7 700 €
Œuvre des Pupilles des Orphelins de Sapeurs-Pompiers	2 500 €	2 500 €
Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine (FEEPL 2019)	8 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>363 069 €</b>	<b>358 200 €</b>

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**Le Président du Conseil d'administration**  
 Jean-Luc CHENUT

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-007CA DU 11 FEVRIER 2020

## RECRUTEMENT "CONTRAT DE PROJET" AU SEIN DE LA DSIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'article 3 de la loi n°84-53  
Vu le rapport présenté ce jour

*Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de la DSIT occasionné par le projet de mise en œuvre du service unifié entre le SDIS et le Département*

**Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la création d'un emploi à durée déterminée sur un emploi non permanent pour un poste d'ingénieur au sein de la Direction des systèmes d'information et de Télécommunications**

Fait à Rennes, le 11 février 2020

**Le Président du Conseil d'administration**

Jean-Luc CHENUT

**COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :**

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 février 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 28 janvier 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 3
  - M. LOISEAU à M. ROUDAUT
  - Mme COURTIGNE à Mme MESTRIES
  - M. BONGART à M. PICHOT
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 7

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Muriel CONDOLF-FEREC, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Patrick LAHAYE, Adjoint au Maire de LA BOUEXIERE
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Jean ROUDAUT, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de VEZIN LE COQUET (suppléant de Hubert CHARDONNET)

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	16	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# RAPPORT AUX INSTANCES

## RECRUTEMENT « CONTRAT DE PROJET » AU SEIN DE LA DSIT

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**REFERENCES : GEC/VM**

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau ordinaire	Pour avis	09/01/2020
Conseil d'administration	Pour délibération	11/02/2020

Dans le cadre du projet de mutualisation des services garage et logistique du Conseil départemental et du groupement des services techniques du SDIS d'Ille et Vilaine, prévu pour 2021, le SDIS a été désigné comme établissement « porteur » du service unifié.

Les deux entités travaillent actuellement avec des outils informatiques différents et il va être nécessaire d'étudier les besoins de chacune pour permettre à terme l'utilisation d'un outil unique. Il conviendra, après le choix du logiciel, de prévoir un accompagnement pour sa mise en œuvre.

Le système d'information apparaît comme un enjeu fort dans l'acceptation du projet. Cela est apparu lors des échanges qui se sont déroulés avec les acteurs des 3 SDIS ayant mené des projets comparables. Ce point a été souligné dès le mois de mai par l'AMO à l'issue des premiers groupes de travail. Cette remarque a à nouveau été exprimée lors des réunions plénières avec les agents en septembre et lors du point de calage avec l'AMO.

Afin de représenter la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT) dans le déroulement du projet informatique de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO), il serait nécessaire de pouvoir confier ce travail à une personne attitrée.

Ce type de projet, d'installation et de suivi nécessite un travail permanent sur plusieurs mois.

La charge de travail actuelle au sein de la DSIT ne permet pas de libérer un agent sur une longue période. C'est pour cette raison qu'il est proposé d'avoir recours à un agent en contrat à durée déterminée (sur un emploi non permanent) et pour une période actuellement estimée à 30 mois (avec une prolongation éventuelle).

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique permet aux collectivités, afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée, de recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le type de mission, présentée ci-dessus, pourrait tout à fait entrer dans le cadre d'un « contrat de projet » puisqu'il est évalué à plus d'un an pour un besoin spécifique de la collectivité nécessitant un domaine d'expertise particulier.

Les missions confiées seront de :

- Coordonner les différents intervenants qu'ils soient issus du SDIS et du CD et en particulier les chefs de projet utilisateur représentant des maîtrises d'ouvrage ;
- Piloter le projet informatique GMAO en conformité avec les référentiels établis, les délais prévisionnels ;
- Contrôler la qualité, les performances, le coût et les délais ;
- Conduire le remplacement des logiciels actuellement en production, ce qui se traduit par :
  1. L'analyse et la formalisation des existants et des besoins des utilisateurs en vue de l'élaboration du cahier des charges et du Dossier de Consultations des Entreprises ;
  2. L'analyse des offres des éditeurs de logiciels GMAO et la rédaction d'un projet de choix en vue de la Commission d'Appel d'offres ;
  3. La mise en œuvre de la solution retenue : participation avec l'équipe de projet (installation,

paramétrages, reprise de données, mise en place des interfaces inter-applications, tests avant mise en œuvre, vérification d'aptitude, vérification de service régulier), suivi du planning de mise en service avec rapport d'avancement, coordination des différents intervenants, participation à l'organisation de la formation des utilisateurs, élaboration du volet technique de la déclaration RGPD, assistance technique au démarrage ;

4. Administration : après le démarrage de la nouvelle application en production, gestion des demandes de correction ou d'amélioration, développement de modules complémentaires, réception des nouvelles versions et mises en œuvre de celles-ci, complément de paramétrage et de programmation (interne ou interface), tests, complément de formation, assistance technique au démarrage de la version.
  - Assurer le projet en binôme avec un chef de projet suppléant
  - Réaliser la veille technologique.

L'agent sera placé sous l'autorité du Directeur des Systèmes d'Information et de Télécommunications et plus particulièrement sous l'autorité du chef du Service Etudes. Il lui sera proposé un recrutement et une rémunération en référence au grade d'ingénieur.

Toutefois, ce contrat ne pourra être conclu sous la forme de « contrat de projet » qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du décret d'application de l'article 3 de la loi 84-53 modifiée.

A défaut d'une publication rapide de ce décret et au vu de l'urgence de ce recrutement, celui-ci pourrait se faire sur le fondement de l'article 3 de la loi n° 84-53. La mise en place du service unifié entre le CD 35 et le SDIS 35 s'accompagne d'un accroissement temporaire d'activité au sein de la DSIT.

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**Le Président du Conseil d'administration**  
Jean-Luc CHENUT

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-008CA DU 11 FEVRIER 2020

## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le rapport présenté ce jour

*Considérant la nécessité de renouveler les représentants des EPCI et des communes au sein du Conseil d'administration du SDIS avant le 22 juillet 2020*

**Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE à 23 le nombre total de sièges de titulaires au Conseil d'administration, répartis de la manière suivante : 14 sièges de représentants élus par le Conseil départemental en son sein, 8 sièges de représentants des EPCI exerçant la compétence incendie, 1 siège de représentants des communes non membres de ces EPCI**
- **DECIDE D'ATTRIBUER, pour l'élection des représentants des EPCI, 1 voix pour 5 000 habitants (référence : population totale au 1er janvier 2020), arrondi à l'entier le plus proche**
- **DECIDE D'ATTRIBUER, pour l'élection des représentants des communes 1 voix pour 100 habitants, arrondi à l'entier le plus proche**
- **DESIGNE pour siéger au sein de la commission de recensement des votes les maires d'Amanlis et Vieux Viel et les présidents de Montfort Communauté et Fougères Communauté.**

Fait à Rennes, le 11 février 2020

**Le Président du Conseil d'administration**

Jean-Luc CHENUT

**COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :**

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 février 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 28 janvier 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 3
  - M. LOISEAU à M. ROUDAUT
  - Mme COURTIGNE à Mme MESTRIES
  - M. BONGART à M. PICHOT
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 7

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Muriel CONDOLF-FEREC, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Patrick LAHAYE, Adjoint au Maire de LA BOUEXIERE
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Jean ROUDAUT, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de VEZIN LE COQUET (suppléant de Hubert CHARDONNET)

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	16	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# RAPPORT AUX INSTANCES

## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

**REFERENCES : DAF/CB**

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau ordinaire	Pour avis	09/01/2020
Conseil d'administration	Pour délibération	11/02/2020

Conformément aux dispositions contenues dans le Code général des collectivités territoriales, le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS) devra avoir lieu dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, soit au plus tard le 22 juillet 2020.

L'élection des représentants des conseils départementaux aux conseils d'administration des SDIS ne pourra avoir lieu que dans les quatre mois suivant le renouvellement de ces assemblées, soit au plus tard fin juillet 2021.

### Nombre et répartition des sièges

Le Conseil d'administration du SDIS 35 compte aujourd'hui vingt-trois membres, dont 9 représentants des communes (2 sièges) et des EPCI (7 sièges) et 14 représentants du Département.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil d'administration du SDIS fixe, dans les six mois précédant le renouvellement des représentants des communes et des EPCI, le nombre et la répartition des sièges, qui peut varier de quinze à trente. Le nombre de sièges attribués au département ne peut être inférieur aux trois cinquièmes du nombre total de sièges, celui des sièges attribués aux communes et aux EPCI ne peut être inférieur au cinquième du nombre total de sièges

La configuration actuelle, tant en nombre qu'en répartition des sièges, est en tout point conforme à la réglementation en vigueur, le Département disposant d'un peu plus de  $3/5^{\text{ème}}$  des sièges (nombre de sièges arrondi à l'entier supérieur), les communes et EPCI d'un peu moins de  $2/5^{\text{ème}}$ . **Il est proposé de la reconduire.**

En effet, les évolutions possibles sont limitées dans la mesure où la règle des  $3/5^{\text{ème}}$  de sièges au moins pour le Département, et  $1/5^{\text{ème}}$  au moins pour les communes et les EPCI devra être respectée, y compris dans la période intermédiaire entre le renouvellement des représentants des communes et EPCI et celui des représentants du Département dont le nombre doit être figé jusqu'au prochain renouvellement.

La répartition des sièges entre communes et EPCI doit être arrêtée par le Conseil d'administration. Les EPCI détenant la compétence incendie sont plus nombreux que lors du dernier renouvellement. Il est proposé en conséquence de prendre en compte le poids relatif des deux collèges électoraux en termes de population totale sur la base de 1 084 554 habitants (population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Les 9 sièges des représentants des communes et EPCI seraient alors répartis de la manière suivante :

- 966 018 habitants pour le collège des EPCI (89%), soit 8 sièges
- 118 536 habitants pour le collège des communes (11% de la population totale), soit 1 siège

## Modes de scrutin

Les représentants des établissements publics de coopération intercommunale sont élus par les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale qui assument la compétence incendie, au scrutin proportionnel au plus fort reste, parmi les membres des organes délibérants, les maires et les adjoints aux maires des communes membres.

Les représentants des communes qui ne sont pas membres de ces établissements publics sont élus par les maires de ces communes parmi les maires et adjoints aux maires de celles-ci, au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Les représentants du département sont élus au scrutin de liste à un tour par le conseil départemental en son sein dans les quatre mois suivant son renouvellement. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Des suppléants, appelés à remplacer les membres titulaires absents ou empêchés sont élus dans les mêmes conditions et pour la même durée. S'agissant de l'élection des représentants des communes et des EPCI, chaque candidature à un siège de titulaire est assortie de la candidature d'un suppléant.

## Pondération des suffrages

Le nombre de suffrages dont dispose chaque maire, d'une part, chaque président d'établissement public de coopération intercommunale, d'autre part, au sein de leur collège électoral respectif est proportionnel à la population de la commune ou des communes composant l'établissement public.

Il est proposé de fixer le nombre de voix de la manière suivante, avec un arrondi à l'entier le plus proche (cf annexe 1):

- Pour les EPCI : 1 voix pour 5 000 habitants
- Pour les communes : 1 voix pour 100 habitants

## Commission de recensement des résultats

La commission de recensement des résultats est fixée par arrêté du Président du Conseil d'administration. Elle doit comprendre notamment deux maires et deux présidents d'EPCI désignés « à qualité » par les membres du Conseil d'administration. La tenue de la commission n'est pas soumise à une condition de quorum.

La commission sera complétée par le Préfet ou son représentant, le Président du Conseil d'administration ou son représentant, ainsi que par le Directeur départemental des services d'incendie et secours ou son représentant.

Les résultats sont proclamés par le Président de la commission de recensement des votes, qui est le Préfet ou son représentant.

Il vous est proposé de désigner 2 maires et 2 Présidents d'EPCI pour siéger à cette commission.

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**Le Président du Conseil d'administration**

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le **26.02.2020**

ID : 035-283503555-20200211-2020\_008CA-DE

### Annexe 1 - Répartition des suffrages

Collège des EPCI	Population totale	Nombre de voix (1/5 000 habitants)
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	32 649	7
CC BRETAGNE ROMANTIQUE	35 981	7
CA FOUGERES AGGLOMERATION	57 038	11
CA ST MALO AGGLOMERATION	85 143	17
CA VITRE COMMUNAUTE	82 731	17
CC DE BROCELIANDE	18 645	4
CC COTE D'EMERAUDE	25 929	5
CC COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE	22 436	4
CC DU VAL D'ILLE-AUBIGNE	36 976	7
CC MONTFORT COMMUNAUTE	26 061	5
CC PAYS DE CHATEAUGIRON	26 684	5
CC VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTE	44 574	9
RENNES MÉTROPOLE	456 784	91
SIVU DOL de BRETAGNE	14 387	3
<b>TOTAL</b>	<b>966 018</b>	<b>192</b>

Code INSEE	Collège des communes	Population totale	Nombre de voix (1/100 habitants)
35 002	AMANLIS	1 754	18
35 005	ARBRISSEL	318	3
35 013	BAINS SUR OUST	3 609	36
35 026	BLERUAIS	113	1
35 027	BOISGERVILLY	1 697	17
35 028	BOISTRUDAN	724	7
35 031	LA BOUEXIERE	4 559	46
35 034	LA BOUSSAC	1 204	12
35 041	BRIE	966	10
35 044	BROUALAN	382	4
35 045	BRUC SUR AFF	885	9
35 060	LA CHAPELLE DU LOU DU LAC	1 022	10
35 064	LA CHAPELLE DE BRAIN	992	10
35 067	CHASNE SUR ILLET	1 564	16
35 077	CHELUN	360	4
35 078	CHERRUEIX	1 129	11
35 082	COESMES	1 508	15
35 091	LE CROUAIS	581	6
35 101	DOURDAIN	1 170	12
35 103	EANCE	412	4
35 107	ERCE PRES LIFFRE	1 840	18
35 108	ESSE	1 118	11
35 114	FORGES LA FORET	271	3
35 117	GAEL	1 659	17
35 121	GOSNE	2 027	20
35 135	IRODOUER	2 289	23
35 136	JANZE	8 434	84
35 143	LANDUJAN	965	10
35 145	LANGON	1 447	14
35 151	LIEURON	800	8
35 152	LIFFRE	7 748	77
35 154	LIVRE SUR CHANGEON	1 741	17
35 165	MARCILLE ROBERT	980	10
35 167	MARTIGNE FERCHAUD	2 668	27
35 171	MEDREAC	1 875	19
35 178	MEZIERE SUR COUESNON	1 784	18
35 184	MONTAUBAN DE BRETAGNE	6 082	61
35 201	MUEL	903	9
35 219	PIPRIAC	3 800	38
35 222	PLEINE FOUGERES	2 014	20
35 234	QUEDILLAC	1 207	12
35 236	REDON	9 810	98
35 237	RENAC	1 034	10
35 239	RETIERS	4 451	45
35 247	ROZ SUR COUESNON	1 015	10
35 248	SAINS	490	5
35 253	SAINTE AUBIN DU CORMIER	3 998	40
35 259	SAINTE BROLADRE	1 154	12
35 262	SAINTE COLOMBE	357	4
35 268	SAINTE GANTON	434	4
35 270	SAINTE GEORGES DE GREHAIGNE	374	4
35 285	SAINTE JUST	1 091	11
35 290	SAINTE MALON SUR MEL	588	6
35 291	SAINTE MARCAN	457	5
35 294	SAINTE MARIE	2 313	23
35 295	SAINTE MAUGAN	555	6
35 297	SAINTE MEEN LE GRAND	4 808	48
35 302	SAINTE ONEN LA CHAPELLE	1 168	12
35 307	SAINTE PERN	1 051	11
35 320	SAINTE UNIAC	542	5
35 328	SIXT SUR AFF	2 173	22
35 329	SOUGEAL	581	6
35 333	LE THEIL DE BRETAGNE	1 767	18
35 335	THOURIE	820	8
35 339	TRANS	587	6
35 354	VIEUX VIEL	317	3
<b>TOTAL</b>		<b>118 536</b>	<b>1 189</b>

## RETRO-PLANNING DES OPERATIONS ELECTORALES (pour information)

### CASDIS

11/02/2020		Délibération du CASDIS fixant le nombre et la répartition des sièges au CASDIS
22/03/2020		Elections des conseillers municipaux et communautaires (2nd tour)
29/03/2020		Date limite de l'élection des maires et adjoints
31/03/2020		Signature de l' <b>arrêté portant organisation de l'élection</b> (calendrier, listes électorales, commission de recensement des votes...)
01/04/2020		ENVOI du courrier notifiant l'arrêté (+ formulaire de déclaration de candidature): - aux maires - aux associations départementales d'élus (AMF 35, AMR 35, ADCF 35)
24/04/2020		Election des Présidents et vice-présidents d'EPCI
27/04/2020		ENVOI du courrier notifiant l'arrêté (+ formulaire de déclaration de candidature): - aux Présidents d'EPCI
18/05/2020	47 jours POUR DEPOSER SA CANDIDATURE	Date limite de dépôt des candidatures et de dépôt des instruments de vote au SDIS
22/05/2020		ENVOI des instruments de vote aux électeurs
27/05/2020	16 jours POUR VOTER	Date limite d'expédition des instruments de vote aux électeurs
12/06/2020	16 jours POUR DEPOSER SA CANDIDATURE	Election CASDIS
16/06/2020		Commission de recensement des votes
01/07/2020		Envoi convocation CASDIS
09/07/2020		CASDIS d'installation

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-009CA DU 11 FEVRIER 2020

## REFORME D'EQUIPEMENTS HORS D'USAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le rapport présenté ce jour

*Considérant l'état des matériels listés*

**Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de réformer les 2 motopompes remorquables désignées dans le rapport ;**
- **APPROUVE leur cession à la Préfecture d'Ile-et-Vilaine.**

Inmat.	Désignation	Date MEC	Energie	Km/ heures de pompe	Age du Véhicule	Amortissement Technique	Etat Véhicule	Proposition
EMPR042	MOTO POMPE REMORQUABLE SIDES	01/01/1990	ES	195 h	30	30	Usure mécanique générale	Cession Préfecture
EMPR031	MOTO POMPE REMORQUABLE SIDES	01/01/1990	ES	188 h	30	30	Usure mécanique générale	Cession Préfecture
9258ZG35	VLHR OPEL FRONTERA	28/12/2000	GO	29 000	19	17	Véhicule hors service, embrayage + volant à changer	Cession UDSP
205ASX35	VSAV OPEL MOVANO	28/11/2006	GO	100 000	13	12	Usure mécanique générale, Equipement sanitaire usagé	Cession UDSP

Fait à Rennes, le 11 février 2020

**Le Président du Conseil d'administration**

Jean-Luc CHENUT

## COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 février 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 28 janvier 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 12
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 3
  - M. LOISEAU à M. ROUDAUT
  - Mme COURTIGNE à Mme MESTRIES
  - M. BONGART à M. PICHOT
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 8

## ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Muriel CONDOLF-FEREC, Conseillère départementale COULOMBEL, Conseiller départemental
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Patrick LAHAYE, Adjoint au Maire de LA BOUEXIERE
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Jean ROUDAUT, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de VEZIN LE COQUET (suppléant de Hubert CHARDONNET)

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	15	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# RAPPORT AUX INSTANCES

## REFORME DES MATERIELS HORS D'USAGE

**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

**REFERENCES : DAF/CB**

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	11/02/2020

Il est proposé la mise à la réforme des matériels et véhicules suivants dont l'état et la capacité technique ne correspondent plus aux besoins du SDIS :

Immat.	Désignation	Date MEC	Energie	Km/ heures de pompe	Age du Véhicule	Amortissement Technique	Etat Véhicule	Proposition
EMPR042	MOTO POMPE REMORQUABLE SIDES	01/01/1990	ES	195 h	30	30	Usure mécanique générale	Cession Préfecture
EMPR031	MOTO POMPE REMORQUABLE SIDES	01/01/1990	ES	188 h	30	30	Usure mécanique générale	Cession Préfecture
9258ZG35	VLHR OPEL FRONTERA	28/12/2000	GO	29 000	19	17	Véhicule hors service, embrayage + volant à changer	Cession UDSP
205ASX35	VSAV OPEL MOVANO	28/11/2006	GO	100 000	13	12	Usure mécanique générale, Equipement sanitaire usagé	Cession UDSP

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**Le Président du Conseil d'administration**  
Jean-Luc CHENUT

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-010CA DU 11 FEVRIER 2020

**MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE ET AVENANTS SIGNES EN 2019  
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le rapport présenté ce jour

**Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE des marchés et avenants passés en 2019 dans le cadre de la délégation consentie au Président dont la liste est annexée à la présente.**

Fait à Rennes, le 11 février 2020

**Le Président du Conseil d'administration**

Jean-Luc CHENUT

## COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 février 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 28 janvier 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 12
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 3
  - M. LOISEAU à M. ROUDAUT
  - Mme COURTIGNE à Mme MESTRIES
  - M. BONGART à M. PICHOT
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 8

## ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Patrick LAHAYE, Adjoint au Maire de LA BOUEXIERE
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Jean ROUDAUT, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de VEZIN LE COQUET (suppléant de Hubert CHARDONNET)

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	15	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# RAPPORT AUX INSTANCES

## MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE ET AVENANTS SIGNES EN 2019 DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT

**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

**REFERENCES : PFCP/AMM**

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'Administration	Pour délibération	11/02/2019

Par délibération n° 2015-030 du 23 avril 2015, le Conseil d'Administration a délégué au Président, dans la limite des crédits votés, les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ;
- Prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres conclus selon une procédure adaptée à condition que l'incidence financière de ces avenants n'excède pas 15% du montant du contrat initial.

Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil d'Administration, des marchés et avenants, passés en 2019 au titre de la délégation consentie au Président.

En annexe au présent rapport est jointe la liste des marchés et des avenants, passés en application de cette délégation, classés par domaine d'activités et par nature (fournitures ou services).

Le nombre de marchés et accords-cadres adaptés passés en 2019, sur la base de la délégation consentie au Président, s'établit à 287 contrats dont :

- 177 marchés ou accords-cadres de fournitures dont 138 marchés subséquents
- 108 marchés ou accords-cadres de services (services, maintenance et études), dont 59 marchés subséquents.
- 2 marchés ou accords-cadres mixtes (fournitures et services)

En 2019, 17 avenants aux marchés adaptés ont été passés dont 14 sans incidence financière, 1 avec une incidence financière positive et 2 avec une incidence financière négative sur le montant du marché.

***Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.***

**Le Président du Conseil d'administration**

Jean-Luc CHENUT

**Marchés****Domaine des Affaires Générales :**

Numéro de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	Montant maximum HT pour la durée du marché	Type de marché	Avis de la CAO (MAPA de + de 90 000 € HT)					
2018-232	Accord-cadre pour l'acquisition de vélos	Fourniture	CYLES ET SERVICES EBIKE SOLUTIONS	4 ans	07/01/19 04/01/19	06/01/23 03/01/23	30 000,00	Accord-cadre à marchés subséquents	sans objet					
2019-208	Prestations de déménagement pour le SDIS 35	Service	BRETAGNE MACE DEMENAGEMENT DEMECO ENTREPRISES GD DEMENAGEMENT	4 ans	14/02/19	13/02/22	89 000,00	Accord-cadre à marchés subséquents	sans objet					
2019-225	Fourniture d'enveloppes à en-tête	Fourniture	COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPERIE	4 ans	01/07/19	30/06/23	20 000,00	Accord-cadre à bons de commande	sans objet					
2019C07	Dératisation du Centre de secours d'Acigné	Service	HYNERA ENVIRONNEMENT	1 an	01/04/19	31/03/20	180,00	Ordinaire	sans objet					
2019C08	Dératisation du Centre de secours de Mordelles	Service	HYNERA ENVIRONNEMENT	1 an	01/06/19	31/05/20	180,00	Ordinaire	sans objet					
2019C10	Abonnement au site Webenchères	Service	BEWIDE - WEBENCHERES	4 ans	30/03/20	29/03/24	11 000,00	Ordinaire	sans objet					
2019-269	Fourniture de gourdes	Fourniture	OAÏ	4 ans	09/12/19	08/12/23	75 000,00	Accord-cadre à bons de commande	sans objet					
MS1902F	Marchés subséquents pour la fourniture et l'installation d'électroménager courant (lot 1)	Fourniture	REXEL	2 jours	31/01/19	01/02/19	117,50	Ordinaire	Sans objet					
MS1902G				2 jours	31/01/19	01/02/19	303,33							
MS1902K				2 jours	07/02/19	09/02/19	117,50							
MS19045				2 jours	03/04/19	05/04/19	81,50							
MS1905R				2 jours	26/04/19	28/04/19	62,99							
MS1906A				2 jours	16/05/19	18/05/19	81,50							
MS19082				2 jours	02/07/19	04/07/19	197,33							
MS1909F				2 jours	20/09/19	22/09/19	81,83							
MS1909G				2 jours	20/09/19	22/09/19	197,33							
MS190A3				2 jours	12/11/19	14/11/19	234,03							
MS190AH				2 jours	26/11/19	28/11/19	250,13							
MS190AY				2 jours	06/12/19	08/12/19	939,40							
MS190B1				2 jours	18/12/19	20/12/19	1 026,08							
				<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>3 690,45 €</b>							
MS1901P			Marchés subséquents pour la fourniture et l'installation d'électroménager courant (lot 1)	Fourniture	CONCEPT ACHAT	12 jours	18/01/19			30/01/19	65,83	Ordinaire	Sans objet	
MS19027						12 jours	29/01/19			10/02/19	117,50			
MS1902E						12 jours	31/01/19			12/02/19	29,17			
MS1902H						12 jours	31/01/19			12/02/19	274,17			
MS19032						12 jours	05/03/19			17/03/19	248,33			
MS1903V						12 jours	26/03/19			07/04/19	332,50			
MS19064						12 jours	06/05/19			18/05/19	307,50			
MS19065						12 jours	06/05/19			18/05/19	299,17			
MS1906K						12 jours	23/05/19			04/06/19	65,00			
MS1907R						12 jours	20/06/19			02/07/19	290,83			
MS1907Z						12 jours	28/06/19			10/07/19	290,83			
MS19083						12 jours	03/07/19			15/07/19	132,50			
MS19086						12 jours	09/07/19			21/07/19	290,83			
MS1908F						12 jours	15/07/19			27/07/19	290,83			
MS1909B						12 jours	17/09/19			29/09/19	215,83			
MS1909H						12 jours	23/09/19			05/10/19	274,17			
MS1909J						12 jours	16/09/19			28/09/19	140,83			
MS1909P						12 jours	10/10/19			22/10/19	274,17			
MS1909T						12 jours	21/10/19			02/11/19	274,17			
MS190A1						12 jours	12/11/19			24/11/19	282,50			
MS190A2						12 jours	12/11/19			24/11/19	290,83			
MS190A9						12 jours	21/11/19			03/12/19	132,50			
MS190AA						12 jours	21/11/19			03/12/19	65,83			
MS190AB						12 jours	21/11/19			03/12/19	282,50			
MS190AK						12 jours	02/12/19			24/12/19	132,50			
MS190AT						12 jours	06/12/19			18/12/19	332,50			
MS190AW						12 jours	16/12/19			28/12/19	274,17			
MS190B3						12 jours	19/12/19			31/12/19	140,83			
						<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>6 148,32 €</b>				
MS190AL	Marchés subséquents pour la fourniture et l'installation d'électroménager de qualité professionnelle ou semi-professionnelle (lot 2)	Fourniture				ALLIANCE FROID CUISINE	14 jours	02/12/19	16/12/19	164,00	Ordinaire			Sans objet
MS190BO							14 jours	18/12/19	01/01/20	1 150,00				
MS190B2							14 jours	06/12/19	20/12/19	1 895,00				
						<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>3 209,00 €</b>					
MS1902Z	Accord-cadre pour la fourniture et l'installation d'électroménager de qualité professionnelle ou semi-professionnelle (lot 2)	Fourniture	REXEL	2 jours	28/02/19	01/03/19	994,95	Ordinaire	Sans objet					
MS19033				2 jours	07/03/19	09/03/19	994,95							
				<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1 989,90 €</b>							
MS1904G	Accord-cadre pour la fourniture et l'installation d'électroménager de qualité professionnelle ou semi-professionnelle (lot 2)	Fourniture	ALLIANCE FROID CUISINE	14 jours	09/04/19	23/04/19	190,00	Ordinaire	Sans objet					
MS1908R				14 jours	22/07/19	05/08/19	1 150,00							
MS19097				14 jours	29/08/19	12/09/19	1 195,00							
				<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>2 535,00 €</b>							
MS1904B	Accord-cadre pour l'acquisition de vélos pour le SDIS 35	Fourniture	E-BIKE SOLUTIONS	60 jours	04/04/19	03/06/19	2 042,51	Ordinaire	sans objet					
MS1908G				60 jours	16/07/19	14/09/19	2 065,01							
MS190AZ				60 jours	17/12/19	15/02/20	2 374,05							
				<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>6 481,57 €</b>							
MS1906D	Prestations de déménagement pour le SDIS 35	Service	MACE BRETAGNE DEMENAGEMENT	7 mois	16/05/19	16/12/19	29 547,00	Ordinaire	sans objet					
MS1906W				1 an	05/06/19	05/06/20	5 263,50							
MS1908Z				3 mois	05/08/19	05/11/19	440,00							
				<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>35 250,50 €</b>							

**Domaine des Ressources Humaines :**

Número de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	Montant maximum HT pour la durée du marché	Type de marché	Avis de la CAO (MAPA de + de 90 000 € HT)
2019-206	Fourniture de médailles de qualité supérieure frappées à la monnaie de Paris ou équivalent pour les personnels du SDIS 35	Fourniture	SARL STADIUM	4 ans	17/01/19	16/01/23	30 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-219	Fourniture et installation de mobiliers de classement de dossiers individuels pour le SDIS 35 - Armoires rotatives pour la "Mission Volontariat" (lot 1)	Fourniture	ALPHADEX Classement et Organisation	1 an	28/05/19	27/05/20	15 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-220	Fourniture et installation de mobiliers de classement de dossiers individuels pour le SDIS 35 - Armoires pivotantes pour le service "Vie des agents" (lot 2)	Fourniture	ALPHADEX Classement et Organisation	1 an	28/05/19	27/05/20	13 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet

**Domaine du Service de Santé et de Secours Médical :**

Número de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	Montant maximum HT pour la durée du marché	Type de marché	Avis de la CAO (MAPA de + de 90 000 € HT)
2019-207	Fourniture de lingettes à usage unique	Fourniture	DUO SYSTEM	4 ans	28/01/19	31/12/22	50 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-270	Fourniture d'insufflateurs à usage unique	Fourniture	DUMONT SECURITE	4 ans	06/01/20	05/01/24	32 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet

**Domaine de la Formation :**

Número de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	Montant maximum HT pour la durée du marché	Type de marché	Avis de la CAO (MAPA de + de 90 000 € HT)
2018-231	Formation aux permis de conduire poids-lourds pour les sapeurs-pompiers du SDIS 35	Service	CSPL35 (SARIAN) BOULAY FORMATION ARVOR INSTITUTIONS (ECF)	4 ans	18/01/19	31/12/22	320 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	11/12/18
2019-211	Mise à disposition et reprise de véhicules épaves	Service	ASSISTANCE AUTO DE LA COTE D'EMERAUDE	1 an	12/03/19	11/03/20	5 000,00 €	Marché négocié	sans objet
MS19023	Marchés subséquents pour le transport et l'hébergement de la délégation sportive d'Ille-et-Vilaine à l'occasion d'épreuves officielles	Service	TRANSDEV / TIV	1 jour	28/01/19	29/01/19	12 214,91 €	ordinaire	sans objet
MS19035				1 jour	26/03/19	27/03/19	16 000,00 €		
MS19070				1 jour	18/06/19	19/06/19	1 245,45 €		
<b>SOUS-TOTAL</b>							<b>29 460,36 €</b>		

**Domaine de l'Opération :**

Número de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	Montant maximum HT pour la durée du marché	Type de marché	Avis de la CAO (MAPA de + de 90 000 € HT)
2019-262	Acquisition, pose et mise en service de deux murs d'images	Fourniture et service	ORANGE BUSINESS SERVICES SA	5 mois	22/10/19	21/03/20	32 547,00	Ordinaire	sans objet

**Domaine des Services Techniques :***Habilitation :*

Número de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	Montant maximum HT pour la durée du marché	Type de marché	Avis de la CAO (MAPA de + de 90 000 € HT)
2019-214	Fourniture d'articles vestimentaires pour les jeunes sapeurs-pompiers - Tenues de service et d'intervention JSP	Fourniture	SOCIETE DE CONFECTION BALSAN	4 ans	16/04/19	15/04/23	10 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-215	Fourniture d'articles vestimentaires pour les jeunes sapeurs-pompiers - Polos JSP	Fourniture	EUROPA KIMACHE	4 ans	17/04/19	16/04/23	5 500,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-252	Groupement de commandes de fourniture de tenues vestimentaires pour la spécialité GRIMP des sapeurs-pompiers des SDIS 14, 35 et 49 - Vestes et pantalons pour spécialité GRIMP (Lot 1)	Fourniture	SNC INTERNATIONAL SAS	4 ans	02/09/19	01/09/23	8 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents	sans objet
2019-253	Groupement de commandes de fourniture de tenues vestimentaires pour la spécialité GRIMP des sapeurs-pompiers des SDIS 14, 35 et 49 - Sur-vestes et sur-pantalons pour spécialité GRIMP (Lot 2)	Fourniture	SNC INTERNATIONAL SAS	4 ans	02/09/19	01/09/23	12 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents	sans objet
2019-254	Groupement de commandes de fourniture de tenues vestimentaires pour la spécialité GRIMP des sapeurs-pompiers des SDIS 14, 35 et 49 - Sous-vêtements techniques GRIMP (Lot 3)	Fourniture	SNC INTERNATIONAL SAS	4 ans	02/09/19	01/09/23		Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents	sans objet
2019-255	Groupement de commandes de fourniture de tenues vestimentaires pour la spécialité GRIMP des sapeurs-pompiers des SDIS 14, 35 et 49 - T-shirts pour spécialité GRIMP (Lot 4)	Fourniture	SNC INTERNATIONAL SAS	4 ans	02/09/19	01/09/23		Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents	sans objet
190009	Fourniture de pièces détachées pour casques de sapeurs-pompiers de marque MSA (Coordonnateur SDIS 44)	Fourniture	SOMATICO	4 ans	01/01/20	15/12/23	Pas de maxi	Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents	sans objet

## Matériel d'intervention :

Numéro de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	Type de marché		de + de 90 000 € HT)
							pour la durée du marché		
2019-201	Matériel de signalisation lumineuse et sonore de marque MERCURA pour véhicules sapeurs-pompiers	Fourniture	MERCURA	4 ans	14/01/19	13/01/23	45 000,00	Accord-cadre à bons de commande	11/12/2018
2019-202	Matériel de signalisation lumineuse et sonore de marque WHELEN pour véhicules sapeurs-pompiers	Fourniture	SIGNALTEC	4 ans	14/01/19	13/01/23	17 000,00	Accord-cadre à bons de commande	11/12/2018
2019-203	Matériel de signalisation lumineuse et sonore de marque HAZTEC pour véhicules sapeurs-pompiers	Fourniture	INTERSIGNALLECTIC	4 ans	14/01/19	13/01/23	17 000,00	Accord-cadre à bons de commande	11/12/2018
2019-204	Matériel de signalisation lumineuse et sonore de marque INTERSIGNALLECTIC pour véhicules sapeurs-pompiers	Fourniture	INTERSIGNALLECTIC	4 ans	14/01/19	13/01/23	20 000,00	Accord-cadre à bons de commande	11/12/2018
2019-205	Matériel de signalisation lumineuse et sonore AUTRES MARQUES pour véhicules sapeurs-pompiers	Fourniture	SIGNALTEC	4 ans	14/01/19	13/01/23	17 000,00	Accord-cadre à bons de commande	11/12/2018
2019-209	Fourniture de piles et batteries	Fourniture	VAL DE LOIRE ACCUMULATEURS DISTRIBUTION	4 ans	11/02/19	10/02/23	70 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-223	Matériel de signalisation mobile pour les véhicules sapeurs-pompiers du SDIS 35 - Cônes et piquets de signalisation (lot 1)	Fourniture	INTERSIGNALLECTIC	4 ans	07/06/19	06/06/23	7 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-241	Groupement de commandes de fourniture de scies sabres pour les sapeurs-pompiers des SDIS 35, 50, 53 et 72	Fourniture	PROLIANS BEAUPLET LANGUILLE	4 ans	08/08/19	07/08/23	50 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	23/07/2019
2019C12	Entretien de dossards ARI, masques, narguilés et scaphandres	Service	MATISEC	1 an	01/01/20	31/12/20	1 630,45 €	Ordinaire	sans objet
2019-271	Acquisition de véhicules nautiques motorisés avec remorques pour le SDIS 35	Fourniture	BULLITT MOTORS	4 ans	24/12/19	23/12/23	88 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet

## Parc automobile :

Numéro de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	Montant maximum HT pour la durée du marché	Type de marché	Avis de la CAO (MAPA de + de 90 000 € HT)
2019-231	Marché relatif à la fourniture de carburant pour le SDIS 35	Service	CARREFOUR - BREAL SOUS MONTFORT	4 ans	01/11/19	31/10/23	24 900,00 €	Ordinaire	sans objet
2019-232	Marché relatif à la fourniture de carburant pour le SDIS 35	Service	CARREFOUR - LAILLE	4 ans	01/11/19	31/10/23	24 900,00 €	Ordinaire	sans objet
2019-233	Marché relatif à la fourniture de carburant pour le SDIS 35	Service	CARREFOUR - MONTREUIL SUR ILLE	4 ans	01/11/19	31/10/23	24 900,00 €	Ordinaire	sans objet
2019-234	Marché relatif à la fourniture de carburant pour le SDIS 35	Service	CARREFOUR - ST AUBIN DU CORMIER	4 ans	01/11/19	31/10/23	24 900,00 €	Ordinaire	sans objet
2019-235	Marché relatif à la fourniture de carburant pour le SDIS 35	Service	HUIT A HUIT - LOUVIGNE DE BAIS	4 ans	01/11/19	31/10/23	24 900,00 €	Ordinaire	sans objet
2019-236	Marché relatif à la fourniture de carburant pour le SDIS 35	Service	SUPER U - BAZOUGES LA PEROUSE	4 ans	01/11/19	31/10/23	24 900,00 €	Ordinaire	sans objet
2019-237	Marché relatif à la fourniture de carburant pour le SDIS 35	Service	SUPER U - LE GRAND FOUGERAY	4 ans	01/11/19	31/10/23	24 900,00 €	Ordinaire	sans objet
2019-263	Marché relatif à la fourniture de carburant pour le SDIS 35	Service	SUPER U DOL DE BRETAGNE	4 ans	04/12/19	31/10/23	89 000,00 €	Ordinaire	sans objet
2019-264	Marché relatif à la fourniture de carburant pour le SDIS 35	Service	SUPER U PIPRIAC	4 ans	26/12/19	31/10/23	24 900,00 €	Ordinaire	sans objet
2019-266	Marché relatif à la fourniture de carburant pour le SDIS 35	Service	Garage PORCHER	4 ans	11/12/19	31/10/23	24 900,00 €	Ordinaire	sans objet
2019-239	Marché négocié d'approvisionnement par cartes accréditives en carburant pour les véhicules du SDIS 35	Fourniture	TOTAL MARKETING France	1 an	24/09/19	31/08/20	200 000,00 €	négocié	sans objet
2019-240	Marché négocié d'approvisionnement par cartes carburants PRO U pour les véhicules du SDIS 35	Fourniture	SAS MORDIS	2 ans	01/11/19	31/10/21	200 000,00 €	négocié	sans objet
MS19037	Maintenance préventive et décennale des moyens élévateurs aériens de sauvetage de type CAMIVA (lot 1)	Service	18 CONSULTING	30 jours	11/03/19	11/04/19	4 550,00 €	ordinaire	sans objet
MS1909M				30 jours	04/10/19	04/11/19	4 200,00 €		
				<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>8 750,00 €</b>		
MS19036	Maintenance préventive et décennale des moyens élévateurs aériens de sauvetage de type RIFFAUD (lot 2)	Service	18 CONSULTING	30 jours	11/03/19	11/04/19	2 450,00 €	ordinaire	sans objet
MS1903Y				30 jours	27/03/19	27/04/19	65 976,50 €		
MS1908H				30 jours	16/07/19	16/08/19	2 301,00 €		
MS19099				30 jours	11/09/19	11/10/19	3 550,80 €		
MS1909L				30 jours	04/10/19	04/11/19	11 200,00 €		
				<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>85 478,30 €</b>		
MS1901B	Marchés subséquents pour la maintenance préventive et décennale des moyens élévateurs aériens de sauvetage de type BRONTO (lot 3)	Service	BRONTO SKYLIFT	30 jours	15/01/19	15/02/19	2 600,00 €	Ordinaire	sans objet
MS1901C				30 jours	15/01/19	15/02/19	2 400,00 €		
MS1907B				30 jours	13/06/19	13/07/19	1 200,00 €		
MS1907C				30 jours	13/06/19	13/07/19	1 200,00 €		
				<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>7 400,00 €</b>		

Numéro de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance												
MS1900Z	Marchés subséquents pour la fourniture et la livraison de carburant en cuves	Fourniture	COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST	48 h	11/01/19	13/01/19	2 274,22 €	Ordinaire	sans objet									
MS1901Y				48 h	24/01/19	25/01/19	2 305,36 €											
MS1902N				48 h	11/02/19	12/02/19	6 368,40 €											
MS1902W				48 h	26/02/19	27/02/19	2 401,36 €											
MS19053				48 h	15/04/19	16/04/19	5 996,38 €											
MS19054				48 h	15/04/19	16/04/19	9 012,60 €											
MS1906M				48 h	29/05/19	30/05/19	4 799,92 €											
MS1908E				48 h	15/07/19	16/07/19	6 805,89 €											
MS1909I				48 h	26/09/19	27/09/19	8 398,96 €											
MS1909U				48 h	21/10/19	22/10/19	3 527,04 €											
MS190A5				48 h	14/11/19	15/11/19	7 600,58 €											
MS190AM				48 h	03/12/19	04/12/19	2 350,53 €											
MS190AN				48 h	03/12/19	04/12/19	2 350,53 €											
MS190AO				48 h	05/12/19	06/12/19	4 738,72 €											
MS190AQ				48 h	05/12/19	06/12/19	2 350,53 €											
MS190B4				48 h	26/12/19	28/12/19	2 407,36 €											
MS190B5				48 h	31/12/19	02/01/20	6 068,40 €											
				<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>79 756,78 €</b>											
MS19010				Marchés subséquents pour la fourniture et la livraison de carburant en cuves	Fourniture	BRETECHE OUEST	48 h			17/01/19	18/01/19	5 139,00 €	Ordinaire	sans objet				
MS1902S							48 h			20/02/19	21/02/19	3 586,20 €						
MS1902U			48 h				25/02/19			26/02/19	4 169,69 €							
MS1902V			48 h				26/02/19			27/02/19	8 372,26 €							
MS19051			48 h				15/04/19			16/04/19	3 013,20 €							
MS19052			48 h				15/04/19			16/04/19	4 800,00 €							
MS1905O			48 h				24/04/19			25/04/19	8 485,21 €							
MS19084			48 h				05/07/19			06/07/19	2 328,00 €							
MS19095			48 h				08/08/19			09/08/19	7 633,58 €							
MS19098			48 h				06/09/19			07/09/19	3 435,00 €							
MS1909A			48 h				12/09/19			13/09/19	6 451,50 €							
MS1909C			48 h				18/09/19			19/09/19	3 575,69 €							
MS190AP			48 h				05/12/19			06/12/19	3 547,18 €							
							<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>64 536,51 €</b>						
MS1900O			Marchés subséquents pour la fourniture et la livraison de carburant en cuves				Fourniture			ARMORINE	48 h	10/01/19			12/01/19	1 169,68 €	Ordinaire	sans objet
MS1900P											48 h	10/01/19			12/01/19	3 505,53 €		
MS1903U											48 h	26/03/19			27/03/19	2 363,20 €		
MS19066	48 h	07/05/19		08/05/19	3 615,90 €													
MS1906P	48 h	04/06/19		05/06/19	5 737,10 €													
MS1906Q	48 h	04/06/19		05/06/19	3 443,41 €													
MS1907Y	48 h	27/06/19		28/06/19	3 466,95 €													
MS19080	48 h	02/07/19		03/07/19	7 622,55 €													
MS19081	48 h	02/07/19		03/07/19	7 320,09 €													
MS19090	48 h	05/08/19		06/08/19	2 892,55 €													
MS19093	48 h	06/08/19		07/08/19	2 298,12 €													
MS1909K	48 h	01/10/19		02/10/19	1 196,20 €													
MS1909S	48 h	15/10/19		16/10/19	6 036,23 €													
MS1909Z	48 h	12/11/19		13/11/19	2 332,79 €													
MS190A4	48 h	12/11/19		13/11/19	5 278,95 €													
MS190AR	48 h	05/12/19		06/12/19	4 745,16 €													
MS190AS	48 h	05/12/19		06/12/19	3 558,87 €													
MS190AX	48 h	16/12/19		17/12/19	6 012,55 €													
				<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>72 595,83 €</b>										
MS19002	Marchés subséquents pour l'aménagement ou la transformation des véhicules de moins de 7,5 tonnes (lot 1)	Service		ZMB INTERNATIONAL	120 jours	07/01/19		07/05/19	13 498,99 €		ordinaire	sans objet						
MS1907P			120 jours		19/06/19	19/10/19	879,66 €											
MS1908I			120 jours		16/07/19	16/11/19	14 478,03 €											
MS1908V			120 jours		31/07/19	30/11/19	9 986,52 €											
MS1908W			120 jours		31/07/19	30/11/19	9 986,52 €											
MS1909E			120 jours		19/09/19	18/01/20	10 048,02 €											
				<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>58 877,74 €</b>											
MS19000			Marchés subséquents pour l'aménagement ou la transformation des véhicules de moins de 7,5 tonnes (lot 1)	Service	PLUSIEURS K	120 jours	07/01/19	07/05/19	20 199,43 €	ordinaire	sans objet							
MS19001						120 jours	07/01/19	07/05/19	12 281,87 €									
MS1902A						120 jours	31/01/19	31/05/19	12 231,56 €									
MS1905T	120 jours	30/04/19				30/07/19	6 198,97 €											
MS1905U	120 jours	30/04/19				30/07/19	6 032,59 €											
MS190A6	120 jours	18/11/19				18/03/20	7 484,33 €											
MS190AC	120 jours	21/11/19				21/03/20	215,00 €											
MS190AE	120 jours	25/11/19	25/03/20	2 853,44 €														
				<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>67 497,19 €</b>											

Maintenance, entretien, vérifications réglementaires :

Numéro de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	pour la durée du marché	Type de marché	de + de 90 000 € HT)
2019-217	Fourniture et maintenance d'extincteurs pour le SDIS 35 - Années 2019 à 2023	Fourniture	CHRONOFEU	4	20/05/19	19/05/23	150 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	30/04/2019
2019-238	Maintenance et entretien des stations de gonflage d'air respirable du SDIS 35	Service	BCH COMPRESSEURS	4	23/07/19	22/07/23	70 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-242	Prestations de contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds pour Saint Malo - Cancale - Dinard - Pleurtuit - Saint Briac sur Mer (lot 1)	Service	AUTO BILAN France	4	01/01/20	31/12/23	5 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-243	Prestations de contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds pour Dol de Bretagne - Plerguer - Tinténiac - Hédé - Bécherel & Irodoeur - Pleine Fougères - Combours (lot 2)	Service	VIVAUTO PL	4	01/01/20	31/12/23	7 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-244	Prestations de contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds pour Fougères - Antrain - Tremblay - Saint Brice en Coglès - Le Ferré - Saint Georges de Reintembault Louvigné du Désert - La Bazouge du Désert - Saint Germain en Coglès - Sens de Bretagne & Gahard - Saint Ouen des Alleux - St Aubin du Couesnon (Mézières sur Couesnon & Saint Aubin du Cormier) - Bazouge la Pérouse (lot 3)	Service	EUURL FOUGERES TEST POIDS LOURDS	4	01/01/20	31/12/23	10 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-245	Prestations de contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds pour Vitré - Saint M'Hervé - Erbrée - Argentré du Plessis - Louvigné de Bais - Bais & Domalain - Le Pertre (lot 4)	Service	VIVAUTO PL	4	01/01/20	31/12/23	4 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-246	Prestations de contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds pour La Guerche de Bretagne - Martigné Ferchaud - Retiers - La Couyère (lot 5)	Service	AUTO BILAN France	4	01/01/20	31/12/23	4 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-247	Prestations de contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds pour Saint Méen Le Grand - Gaël & Muel - Plélan le Grand (lot 6)	Service	AUTO BILAN France	4	01/01/20	31/12/23	4 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-248	Prestations de contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds pour Redon (lot 7)	Service	VIVAUTO PL	4	01/01/20	31/12/23	5 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-249	Prestations de contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds pour Bain de Bretagne - Grand Fougeray - Saint Sulpice des Landes - Erce Teillac - Messac - Guipry - Pipriac - Bourq des Comptes (lot 8)	Service	VIVAUTO PL	4	01/01/20	31/12/23	9 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-250	Prestations de contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds pour Rennes Sud - Rennes Ouest - Rennes Centre - Baulon - Laillé - Corps-Nuds - Vern sur Seiche - Bruz - Chartres de Bretagne - Bréal sous Montfort - Mordelles - L'Hermitage - Centre de Formation Départemental - Pacé - Montfort sur Meu - Iffendic - Bédée - Romillé - Montauban de Bretagne - Médréac - Quéillac - Atelier Départemental - Direction Départementale (lot 9)	Service	AUTO BILAN France	4	01/01/20	31/12/23	25 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-251	Prestations de contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds pour Liffré - Janzé - Piré sur Seiche - Chateaugiron - Domagné - Chateaubourg - Noyal sur Vilaine - Servon sur Vilaine - Acigné - La Bouexière - Betton - Melesse - Gévezé - Saint Aubin d'Aubigné - Ille et Rance (Montreuil sur Ille & Guipel) (lot 10)	Service	AUTO BILAN France	4	01/01/20	31/12/23	9 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019C01	Mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles	Service	AIR LIQUIDE	5	01/12/18	31/12/23	1 700,00 €	Ordinaire	sans objet
2019C04	Vérification et maintenance des treuils et du mât tripode	Service	HORIZON VERTICAL	1 an	01/06/19	31/05/20	2 000,00 €	Ordinaire	sans objet
2019C12	Entretien de dossards, ARI, masques, narguilles et scaphandres	Service	MATISEC	1 an	01/01/20	31/12/20	1 630,45 €	Ordinaire	sans objet

Equipes spécialisées

Numéro de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	Montant maximum HT pour la durée du marché	Type de marché	Avis de la CAO (MAPA de + de 90 000 € HT)
2019-226	Combinaisons NRBC de Type 1	Fourniture	PAREDES CSE	4 ans	20/06/19	19/06/23	40 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-227	Combinaisons NRBC de Type 2	Fourniture	PAREDES CSE	4 ans	20/06/19	19/06/23	40 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet
2019-258	Fourniture d'habillement nautique - Combinaison humide monopiece SAV et surveste PLG	Fourniture	AQUAMANIA TOPSTAR	4 ans	24/09/19	23/09/23	9 500,00 €	Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents	03/09/2019
2019-259	Fourniture d'habillement nautique - Ensemble "humide" 2 pièces PLG	Fourniture	AQUAMANIA TOPSTAR	4 ans	24/09/19	23/09/23	10 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents	03/09/2019
2019-260	Fourniture d'habillement nautique - Combinaison sèche monopiece néoprène compressé 5 mm	Fourniture	AQUAMANIA TOPSTAR	4 ans	24/09/19	23/09/23	31 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents	03/09/2019
2019-261	Fourniture d'habillement nautique - Combinaison étanche trilaminée eau souillée	Fourniture	AQUAMANIA TOPSTAR	4 ans	24/09/19	23/09/23	12 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents	03/09/2019
2019C11	Maintenance et vérification de dosimètres	Service	APLV	4 ans	01/01/20	31/12/23	509,00 €	Ordinaire	sans objet

## Domaine des Transmissions et de l'Informatique :

Numéro de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	pour la durée du marché	Type de marche	de + de 90 000 € HT)				
2019-210	Assistance à la migration de Exchange vers Office 365	Service	BUREAUTIQUE SERVICES DEVELOPPEMENT	1 an	19/02/19	18/02/20	40 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet				
2019-212	Acquisition de terminaux mobiles	Fourniture	MOBILE ANGELO ORANGE SA QUADRIA SAS	4 ans	28/03/19 28/03/19 28/03/19	27/03/23 27/03/23 27/03/23	80 000,00 €	Accord-cadre à marchés subséquents	19/03/19				
2019-213	Acquisition de tablettes	Fourniture	TABLETTE STORE JMB INFORMATIQUE ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS	4 ans	07/05/19 09/05/19 07/05/19	06/05/23 08/05/23 06/05/23	80 000,00 €	Accord-cadre à marchés subséquents	02/04/19				
2019-216	Prestations de mise en œuvre et maintenance d'un portail intranet collaboratif JPLATFORM et prestations d'accompagnement	Service	BUSINESS & DECISION INTERACTIVE EOLAS	4 ans	20/05/19	19/05/23	200 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	30/04/19				
2019-218	Souscription de licences lifenet	Fourniture	STRYKER France	4 ans	01/07/19	30/06/23	32 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet				
2019-221	Aménagement d'un local de stockage avec plateforme	Fourniture	SAS SOFIBAC	4 mois	14/06/19	31/12/19	13 196,00	Marché ordinaire	sans objet				
2019-222	Aménagement de 2 locaux d'archivage	Fourniture	SAS SOFIBAC	4 mois	17/06/19	31/12/19	16 709,97	Marché ordinaire	sans objet				
2019-224	Maintenance préventive et curative des groupes électrogènes du SDIS 35 (Années 2019 à 2023)	Service	BEB GROUPES ELECTROGENES	4 ans	20/07/19	19/07/23	40 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet				
2019-228	Acquisition et maintenance d'une solution d'authentification unique (SSO)	Fourniture et service	AVITI	4 ans	09/07/19	08/07/23	100 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	25/06/19				
2019-256	Réalisation d'audits de sécurité du système d'information du SDIS 35 et prestations associées (Années 2019 à 2023)	Service	AMOSSYS SAS	4 ans	28/08/19	27/08/23	35 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet				
2019-257	Maintenance du progiciel AS TECH SOLUTIONS	Service	ASTECH SOLUTIONS	4 ans	01/01/20	31/12/23	150 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	22/01/19				
2019C02	Abonnement et maintenance de l'équipement logiciel GEOMAP IMAGIS	Service	GEOMAP IMAGIS	mois et 7 jo	24/01/19	31/12/19	2 993,15 €	Ordinaire	sans objet				
2019C03	Services de support technique	Service	ORACLE	1 an	27/05/19	26/05/20	2 242,93 €	Ordinaire	sans objet				
2019C05	Convention de mise à disposition d'un dossier de marché subséquent sur le fondement de l'accord cadre ayant pour objet les services de communications mobiles et autres prestations	Service	UGAP	1 jour	18/02/19	19/02/19	5 110,00 €	Ordinaire	sans objet				
2019C06	Service de support technique des produits Oracle	Service	ORACLE	3 ans	28/02/19	27/02/22	8 456,43 €	Ordinaire	sans objet				
2019C09	Maintenance Enterprise SAP BusinessObjects	Service	SESEENOVATE	4 ans	01/01/20	31/12/23	20 800,00 €	Ordinaire	sans objet				
2019-268	Maintenance matérielle des serveurs	Service	ECONOCOM BUSINESS CONTINUITY	4 ans	01/01/20	31/12/23	32 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande	sans objet				
MS19004	Accord-cadre pour le renouvellement des postes de travail informatiques - PC portable, PC ultra-portable et stations d'accueil (lot 2)	Fourniture	BECHTLE DIRECT France	120 jours	07/01/19	07/05/19	69 730,30 €	Ordinaire	sans objet				
MS1900Q	Marchés subséquents pour la fourniture de connectiques, cables et accessoires informatiques	Fourniture	CALESTOR PERIWAY	7 jours	10/01/19	17/01/19	55,95 €	Ordinaire	sans objet				
MS19057				7 jours	16/04/19	23/04/19	92,85 €						
MS19058				7 jours	16/04/19	23/04/19	113,52 €						
MS19068				7 jours	14/05/19	21/05/19	792,60 €						
MS1908T				7 jours	31/07/19	07/08/19	586,95 €						
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 641,87 €</b>									
MS1900R			7 jours	10/01/19	17/01/19	128,51 €							
MS1900S			7 jours	10/01/19	17/01/19	78,29 €							
MS1902J			7 jours	05/02/19	12/02/19	100,78 €							
MS1902M			7 jours	07/02/19	14/02/19	1 084,35 €							
MS1903E			7 jours	19/03/19	26/03/19	414,81 €							
MS1903F			7 jours	19/03/19	26/03/19	268,50 €							
MS1903G			7 jours	19/03/19	26/03/19	75,05 €							
MS19056			7 jours	16/04/19	23/04/19	441,95 €							
MS1906J			7 jours	23/05/19	30/05/19	2 095,30 €							
MS19077			7 jours	13/06/19	20/06/19	66,50 €							
MS1907D			7 jours	14/06/19	21/06/19	95,60 €							
MS1907S			7 jours	25/06/19	02/07/19	136,66 €							
MS1907T			7 jours	25/06/19	02/07/19	192,98 €							
MS1907V			7 jours	25/06/19	02/07/19	861,04 €							
MS1908D			7 jours	12/07/19	19/07/19	91,24 €							
MS1908U			7 jours	31/07/19	07/08/19	30,66 €							
MS1909N			7 jours	09/10/19	16/10/19	76,81 €							
MS1909O			7 jours	09/10/19	16/10/19	463,42 €							
MS1909Q			7 jours	11/10/19	18/10/19	381,90 €							
MS1909V			7 jours	24/10/19	31/10/19	88,70 €							
MS1909Y			7 jours	07/11/19	14/11/19	907,20 €							
MS190AF			7 jours	26/11/19	03/12/19	31,70 €							
MS190AG			7 jours	26/11/19	03/12/19	22,86 €							
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 134,81 €</b>									
MS19010			7 jours	14/01/19	21/01/19	97,17 €							
MS19038			7 jours	12/03/19	19/03/19	109,56 €							
MS1903A			7 jours	12/03/19	19/03/19	350,10 €							
MS1907E			7 jours	14/06/19	21/06/19	1 025,04 €							
MS1909X			7 jours	07/11/19	14/11/19	202,80 €							
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 784,67 €</b>									
MS19091			Marchés subséquents pour le renouvellement des postes de travail informatiques - PC	Fourniture	P44 - PENTASONNIC	1 jour	05/08/19			06/08/19	1 626,46 €	Ordinaire	sans objet
MS19092			bureautique, PC station de travail et moniteurs (lot 1)		STIM PLUS	1 jour	05/08/19			06/08/19	122,00 €		
			<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 626,46 €</b>								
											<b>122,00 €</b>		

Numéro de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance	Montant maximum HT pour la durée du marché	Type de marché	Avis de la CAO (MAPA de + de 90 000 € HT)			
MS19030	Marchés subséquents pour le renouvellement des postes de travail informatiques - PC portable, PC ultra-portable et stations d'accueil (lot 2)	Fourniture	BECHTLE DIRECT	1 jour	04/03/19	05/03/19	27 011,30 €	Ordinaire	sans objet			
MS1905V				1 jour	30/04/19	01/05/19	12 704,80 €					
			<b>SOUS-TOTAL</b>				39 716,10 €					
MS1905S			STIM PLUS	1 jour	29/04/2019	30/04/19	17 010,00 €					
MS19094				1 jour	07/08/19	08/08/19	18 820,20 €					
			<b>SOUS-TOTAL</b>				115 262,40 €					
MS1905K	Acquisition de terminaux mobiles et de tablettes - Téléphones mobiles (lot 1)	Fourniture	MOBILE ANGELO	20 jours	23/04/19	13/05/19	9 894,00 €	Ordinaire	sans objet			
MS19055				<b>SOUS-TOTAL</b>						9 894,00 €		
MS190AJ			QUADRIA SAS	20 jours	15/04/19	05/05/19	22 499,51 €					
MS190AJ				20 jours	26/11/19	16/12/19	5 604,68 €					
			<b>SOUS-TOTAL</b>				28 104,19 €					
MS1909R	Acquisition de terminaux mobiles et de tablettes - Tablettes (lot 2)	Fourniture	JMB INFORMATIQUE	30 jours	14/10/19	13/11/19	1 130,40 €	Ordinaire	sans objet			
			<b>SOUS-TOTAL</b>				1 130,40 €					

**Domaine de la Communication :**

Numéro de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	Montant maximum HT pour la durée du marché	Type de marché	Avis de la CAO (MAPA de + de 90 000 € HT)			
2019-229	Organisation de prestations de traiteurs dans le cadre de cérémonies et de réceptions pour le SDIS 35	Service	AD1 - MONSIEUR M LES HERMELLES SARL CHAPIN ORGANISATION	4 ans	16/11/19	15/11/23	140 000,00 €	Accord-cadre à marchés subséquents	25/06/19			
MS1900I	Marchés subséquents pour l'organisation de prestations de traiteurs dans le cadre de cérémonies et de réceptions - Prestations traiteur hors crêpes et galettes (lot 1)	Service	MONSIEUR M	1 jour	10/01/19	11/01/19	709,09 €	Ordinaire	sans objet			
MS1900J				1 jour	10/01/19	11/01/19	272,73 €					
MS1900K				1 jour	10/01/19	11/01/19	741,82 €					
MS1905J				1 jour	23/04/19	24/04/19	1 308,10 €					
MS1906H				1 jour	21/05/19	22/05/19	3 685,45 €					
MS1906R			1 jour	04/06/19	05/06/19	1 066,00 €						
			<b>SOUS-TOTAL</b>				7 783,19 €					
MS1901Q			LES HERMELLES TRAITEUR	1 jour	18/01/19	19/01/19	4 350,00 €					
MS19034				1 jour	08/03/19	09/03/19	740,00 €					
MS1905P				1 jour	25/04/19	26/04/19	350,00 €					
MS1906S				1 jour	04/06/19	05/06/19	1 034,00 €					
MS19096			1 jour	27/08/19	28/08/19	1 310,00 €						
			<b>SOUS-TOTAL</b>				7 784,00 €					
MS190A8	Accord-cadre pour l'organisation de prestations de traiteurs dans le cadre de cérémonies et de réceptions pour le SDIS 35	Service	LES HERMELLES TRAITEUR	1 jour	19/11/19	20/11/19	1 800,00 €	Ordinaire	sans objet			
			<b>SOUS-TOTAL</b>				1 800,00 €					
MS190A7	Accord-cadre pour l'organisation de prestations de traiteurs dans le cadre de cérémonies et de réceptions pour le SDIS 35	Service	SARL CHAPIN ORGANISATION	1 jour	19/11/19	20/11/19	888,99 €	Ordinaire	sans objet			
			<b>SOUS-TOTAL</b>				888,99 €					

**Domaine de la Mission Conseil et Coordination Infrastructure Santé et Sécurité :**

Numéro de marché	Objet de la consultation	Catégorie de marché	Titulaire du Marché	Durée maximum du marché	Début des prestations	Échéance maximale	Montant maximum HT pour la durée du marché	Type de marché	Avis de la CAO (MAPA de + de 90 000 € HT)			
MS1902I	Marchés subséquents pour l'acquisition de mobilier ergonomique de bureau	Fourniture	ERGOSANTE OUEST	1 jour	01/02/19	02/02/19	2 475,00 €	ordinaire	sans objet			
MS1902Q				1 jour	18/02/19	19/02/19	75,00 €					
MS1903C				1 jour	15/03/19	16/03/19	138,20 €					
			<b>SOUS-TOTAL</b>				2 688,20 €					
MS19020			AZERGO	29 jours	24/01/19	23/02/19	1 323,33 €					
MS19069				29 jours	14/05/19	13/06/19	40 616,00 €					
MS1906X				29 jours	06/06/19	05/07/19	1 593,00 €					
MS19088				29 jours	11/07/19	10/08/19	49,00 €					
MS1908A				29 jours	11/07/19	10/08/19	1 349,00 €					
MS1908B				29 jours	12/07/19	11/08/19	149,00 €					
MS1908S				29 jours	23/07/19	22/08/19	2 339,76 €					
MS1909D				29 jours	19/09/19	18/10/19	8 063,75 €					
MS190AD				29 jours	25/11/19	24/12/19	198,00 €					
MS190AI	29 jours	26/11/19		25/12/19	1 542,75 €							
			<b>SOUS-TOTAL</b>				57 223,59 €					

**Avenants**

Numéro de marché	Service	Objet du marché	Objet de l'avenant	Titulaire		Incidence financière	Date d'effet
2017-204	DSIT	Mise à disposition d'un hébergement du site internet du SDIS 35	Transfert de société	CTS		non	04/01/2019
2017-225	MCCISS	Acquisition de mobilier ergonomique de bureau	Transfert de société	AZERGO		non	13/03/2019
2018-213	GST	Contrôles réglementaires périodiques des matériels installés dans les véhicules et dans les sites du SDIS 35	Mise à jour du parc. Articles ajoutés au bordereau des prix	SOCOTEC AGENCE EQUIPEMENTS		non	01/04/2019
2018-217	DSIT	Acquisition et maintenance d'une solution de gestion et de sécurisation de terminaux mobiles	Transfert de société	ORANGE BUSINESS SERVICES		non	05/04/2019
2017-202	DSIT	Acquisition de licences et maintenance de la solution firewall checkpoint	Transfert de société	APIXIT		non	03/01/2019
2017-218	DSIT	Maintenance du réseau informatique LAN et WAN	Transfert de société	APIXIT		non	03/01/2019
2017-228	DSIT	Etudes et conseils sur les infrastructures du système d'information du SDIS 35	Transfert de société	APIXIT		non	03/01/2019
2017-218	DSIT	Maintenance du réseau informatique LAN et WAN	Bon de commande de maintenance pour une durée de 8 mois supplémentaires	APIXIT		non	17/05/2019
2017C06	DSIT	Maintenance des autocommutateurs	Suppression maintenance autocommutateur	NXO France		diminution	15/07/2019
2017C06	DSIT	Maintenance des autocommutateurs	Suppression maintenance autocommutateur	NXO France		diminution	02/08/2019
2018-206	SIGOP	Fourniture de bureau cartographique	Transfert de société	TANIT EVOLUTION		non	20/08/2019
2019-247	GST	Prestations de contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds pour Saint Méen Le Grand - Gaël & Muel - Plélan le Grand (lot 6)	Ajout d'un centre de contrôle technique	AUTO BILAN France		non	01/01/2020
2018-233	DSIT	Maintenance des onduleurs	Ajout de 4 équipements supplémentaires	SINUS ELEC		augmentation	20/09/2019
2015-260	DSIT	Maintenance des matériels et des systèmes des serveurs et baies de stockage	Transfert de société	ECONOCOM BUSINESS CONTINUITY		non	01/10/2019
2019-260	EQUIPES SPECIALISES	Combinaison sèche monopièce néoprène compressé 5 mm (lot 3)	Ajout d'une combinaison au bordereau des prix	AQUAMANIA TOPSTARD		non	04/10/2019
2019-217	GST	Fourniture et maintenance d'extincteurs pour le SDIS 35	Ajout de lignes au bordereau des prix	CHRONOFEU		non	04/10/2019
2018-230	PAG	Nettoyage d'équipements d'intervention et d'articles textile divers du SDIS 35	Modification du bordereau des prix	ESAT DE LA HAUTIERE		non	31/12/2019